Enviado a:
- embaixador
- Manuela Silva
- F (Abílio + JL Gutemes)
- Michel Robert
- Pax Christi
- Pax Romana

TL 2230

Participation dans les travaux de la 37ème session de la
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires
et de la protection des minorités
Genève, août 1984

RAPPORT

Introduction

Invitée par Pax Romana, j'ai participé aux travaux de la 37ème session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, réunie è Genève du 6 au 31 août 1984. J'y suis resté pendant dix jours (du 14 au 24 août) avec l'objectif de présenter la question du Timor Oriental discuté dans le point 6 de l'ordre du jour - "Question de la violation des droits de l'homme et des libértés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation ainsi que la politique de l'apartheid, dans tous les pays et territoires coloniaux et dépendants".

À Lisbonne, je coordonne le travail de la "Comissão para os Direitos do Povo Maubere - CDPM" et j'appartiens aussi au groupe chrétien de solidarité avec le peuple du Timor Oriental "A Paz é Possível em Timor-Leste".

Ces deux groupes remercient le mouvement Pax Romana pour son invitation et moi-même je tiens à remercier très vivement l'équipe de Genève pour l'esprit d'ouverture et de confiance dans lequel nous avons travaillé ensemble.

1. Le Timor Oriental et la Commission des Droits de l'Homme

La question du Timor Oriental avait été présente aux 39ème et 40ème sessions de la Commission des Droits de l'Homme et à la 36ème session de la Sous-Commission.

La situation vécue au Timor Oriental après la rupture du cessez-le-feu (août 1983) est encore pire que les années précédentes, étant donné la grande offensive indonésienne lancée à partir de cette date, d'ailleurs sans le succès attendu. La résistance militaire timoraise, continuant organisée dans les montagnes, milieu de pénétration difficile pour l'armée indonésienne, ce sont les populations civiles qui souffrent le plus. De nombreux témoignages parviennent à l'extérieur du territoire qui décrivent cette situation, même si le blocus indonésien à l'information

se renforce sans cesse. Mais la communication avec le reste du monde est aussi une question vitale pour la survie du peuple timorais.

Tandis que la violation des droits de l'homme s'aggrave, la position des membres de la Commission des Droits de l'Homme devient plus hésitante et lors de la 40ème session aucune résolution n'a été présentée aux votes. Le cas du Timor Oriental n'a été discuté que dans le processus confidentiel.

2. Objectifs spécifiques du travail

- Informer sur la situation actuelle vécue au Timor Oriental et ses causes les plus profondes;
- contrecarrer la propagande diplomatique indonésienne, toujours très active;
- réussir à présenter et faire approuver une résolution sur la question du Timor Oriental;
- établir des contacts avec de nombreuses personnes participant aux travaux, notamment les représentants des pays, les ONG, etc.;
- provoquer l'ouverture de la communication sociale à ce problème;
- susciter l'attention au Portugal, puissance administrante;
- préparer l'intervention à la 41ème session de la Commission des Droits de l'Homme.

3. Méthodes de travail

a) l'information

L'information est l'arme fondamentale. Ayant un ensemble de documents, pas très grand, mais représentatif, actualisé et clair sur la situation au Timor Oriental, provenant de sources variées , il faut surtout avoir le temps pour les donner aux experts, en essayant de les motiver oralement pour une lecture attentive.

Nous avons recueilli les dernières coupures de la presse internationale, un document divulgué par Amnesty International le 3 août, le communiqué officiel de la Présidence de la Republique (19 juillet) et un petit texte élaboré pour la circonstance pour donner une iddée globale des évènements.

Un par un, suivant un ordre de priorités établi, les experts furent contactés. La réception a été très positive. Le Timor Oriental n'était pas un cas totalement ignoré, les personnes étaient disponibles pour en savoir plus.

b) l'intervention des ONG

Trois ONG se sont prononcés lors du point 6 de l'ordre du jour, sur le Timor Oriental: Pax Christi International (M. Adrian Zoller), Pax Romana (Mme. Luísa Teotónio Pereira) et le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (M. Michel Robert). L'intervention de Pax Christi International incluait aussi le cas du Sri Lanka.

N'ayant pas discuté préalablement le contenu des interventions, celles-ci se complétaient fort bien et leur effet a été assez important.

Deux autres ONG se sont prononcés sur deux autres questions qui touchaient la politique indonésienne: les "mortes mistérieuses" survenues à Djakarta fin 1983, et les évènements en Papouasie Occidentale, avec leur inombrable cortège de réfugiés.

c) la liaison avec d'autres efforts diplomatiques

Nous avons toujours essayé d'être en contact avec le représentant du FRETILIN ainsi qu'avec la délégation angolaise, laquelle a aidé à l'approche des experts africains.

d) la présentation de la résolution

Les ONG concernées par la question du Timor Oriental ont travaillé à la rédaction de la résolution, à la demande de quelques experts. Elles ont aussi essayé ensuite de sensibiliser les experts, en apportant des détails à l'information déjà divulguée.

4. Résultats obtenus

L'ambiance en arrivant était assez pessimiste. La représentation diplomatique portugaise, quelques experts plus sensibles à la question et aussi quelques ONG pensaient qu'il ne serait pas possible de présenter, avec sécurité, une résolution aux membres de la Sous-Commission.

D'une part à cause de l'état de la question aux Nations Unies - non discussion à l'Assemblée Générale dernière (1983), non présentation de résolution à la Commission des Droits de l'Homme; d'autre part à cause de la passivité ou découragement démontré par la mission diplomatique portugaise; et encore l'énorme quantité de cas graves de violation des droits de l'homme à l'échelle mondiale, la relative méconnaissance du drame timorais. La nouvelle composition de la

Sous-Commission, avec beaucoup de nouveaux arrivés, pourrait aussi être défavorable.

Mais nous avons remarqué, dès le début, que les contacts n'étaient pas difficiles. Le fait d'avoir une personne à pleins temps pour suivre la question du Timor Oriental a été important. Le fait que cette personne soit portugaise a aussi été important: d'une part cela montrait l'intérêt qu'il y a au Portugal pour ce problème, d'autre part cela a permis de stimuler un peu l'action de la diplomatie portugaise.

Le plus important fut toutefois la situation au Timor Oriental, elle-même. Les témoignages et informations récentes, les prises de position, du Pape Jean Paul II à Georges Schultz, étaient suffisamment claires pour que personne ne puisse rester indifférent ou ceptique.

Aussi les contacts réalisés, soit avec les experts, les réprésentants des pays et les ONG présentes, soit avec la presse, ont-ils été assez positifs et méritent d'être continués.

Au Portugal, la presse a parlé de l'évènement, moi-même je fus interwieuvé par la radio deux fois à Genève, une troisième fois en arrivant à l'aéroport de Lisbonne, où des journalistes m'attendaient.

5. Préparation de la 41ème session de la Commission des Droits de l'Homme

Très probablement, la question du Timor Oriental ne sera discutée que dans le processus confidentiel.

Il nous semble pourtant indispensable que l'information plus récente sur la situation soit présentée aux membres de la Commission et que des contacts puissent être continués ou commencés.

Quelques ONG envisagent la possibilité de présenter un document signé colectivement lors des travaux de la Commission.

Des efforts au niveau de l'information devraient être faits quelques semaines avant le début de la réunion, dans le but de sensibiliser les participants aux violations des droits de l'homme constamment perpétrées par le régime indonésien au Timor Oriental.

Luîsa Teotónio Pereira

Lisboa, le 28 novembre 1984